

Convention de prélèvement automatique des cotisations pour les régimes d'épargne-études autogérés Scotia

Nouvelle Modification Annulation

N° de compte	Code de CP
Nom du titulaire du compte	

À : Scotia iTRADE

La présente autorisation assortie de directives vous autorise à débiter mon compte bancaire du montant suivant et à le porter au crédit de mon régime d'épargne-études autogéré Scotia comme suit :

Montant : _____ \$ (par mois)

Cotisation à répartir comme suit :

Bénéficiaire «01» _____ % de la cotisation

Bénéficiaire «02» _____ % de la cotisation

Bénéficiaire «03» _____ % de la cotisation

(s'il y a plus de trois bénéficiaires, joindre un feuillet en annexe)

Renseignements bancaires

Nom de l'institution financière		
Adresse de l'institution financière		
Numéro de l'institution financière	Numéro de domiciliation	Numéro de compte
0		
Type de compte : (cochez une seule case) <input type="checkbox"/> chèques OU <input type="checkbox"/> épargne (Transfert de fonds)		Signature(s) du ou des cotitulaires du compte

Je garantis que toutes les personnes dont la signature est exigée pour le compte ont apposé leur signature au bas de la présente convention.

Je reconnais que la remise de la présente autorisation à Scotia iTRADE équivaut à une remise par moi-même à l'institution financière susmentionnée.

La succursale de l'institution financière où le compte est domicilié n'est pas tenue de vérifier que les paiements sont prélevés conformément à la présente autorisation ni que l'objet de celle-ci est rempli.

J'aviserai Scotia iTRADE par écrit de toute modification aux renseignements relatifs au compte ou la révocation de la présente autorisation avant l'échéance du prochain prélèvement automatique.

Je peux annuler cette autorisation en tout temps. Pour obtenir un modèle de révocation ou de plus amples renseignements sur mon droit de révoquer la présente autorisation, je peux communiquer avec Scotia iTRADE au 1-888-872-3388 ou par courriel à service@scotiaitrade.com, ou consulter le site www.paiements.ca.

Je comprends que les prélèvements seront effectués le dernier jour ouvrable du mois ou aux environs de cette date. Je conviens d'être entièrement redevable de tous les frais engagés si un prélèvement ne peut être effectué pour le motif de provisions insuffisantes ou pour tout autre motif qui m'est imputable et que Scotia iTRADE peut, à son gré et sans préavis, annuler la présente autorisation.

Je reconnais qu'un montant prélevé aux termes de cette convention sera remboursé seulement si, dans les 90 jours qui suivent le débit en cause, j'en fais la demande à la succursale de l'institution financière où le compte est domicilié et seulement dans l'un des cas suivants :

- je n'ai jamais donné d'autorisation à Scotia iTRADE;
- le prélèvement automatique n'a pas été effectué conformément à la présente autorisation;
- j'ai révoqué la présente autorisation;
- le débit a été porté au mauvais compte par suite d'un renseignement non valide ou inexact fourni par Scotia iTRADE.

Je dispose de certains recours si un débit n'est pas conforme à cette convention de prélèvement automatique des cotisations et à mes instructions d'autorisations. Par exemple, j'ai le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ni conforme avec cette convention de prélèvement automatique des cotisations. Pour obtenir de plus amples renseignements sur mes recours, je peux communiquer avec Scotia iTRADE au 1-888-872-3388 ou par courriel à service@scotiaitrade.com, ou consulter le site www.paiements.ca.

Je conviens de fournir à mon institution financière une déclaration par écrit énonçant le motif pour lequel un remboursement est demandé.

Je reconnais ne plus être admissible au remboursement immédiat d'un prélèvement 90 jours après l'inscription du débit en cause. Au terme de ces 90 jours, tout différend se rapportant à des prélèvements sera réglé exclusivement entre Scotia iTRADE et moi-même.

Par la présente, je renonce à mon droit de recevoir un préavis indiquant le montant de la cotisation qui sera prélevé et je conviens que je n'ai pas besoin de recevoir un tel préavis avant que ce montant soit porté au débit de mon compte. Je renonce également à mon droit de recevoir une copie de la présente convention dans un délai d'au moins 10 jours avant la date du premier prélèvement automatique.

En contrepartie de l'acceptation et de l'exécution de la présente convention, je renonce à la notification des opérations précitées et ratifie toutes les opérations effectuées jusqu'à maintenant et par la suite. J'assume l'entière responsabilité de voir à ce que les cotisations versées au régime d'épargne-études chaque année n'excèdent pas mes droits de cotisation annuels au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et des règlements établis par Développement des ressources humaines Canada. Scotia iTRADE n'engage aucune responsabilité pour un préjudice que je pourrais subir en raison des débits visés par la présente autorisation, y compris notamment, la perte d'intérêts, les pénalités exigibles en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et tout autre préjudice découlant de l'exécution ou d'un retard d'exécution de la présente autorisation. Je conviens de tenir Scotia iTRADE à couvert de toute responsabilité à l'égard des pertes, charges et frais, y compris les frais juridiques, que l'exécution de la présente autorisation pourrait lui occasionner et à l'en rembourser sans délai sur demande.

La présente autorisation est permanente et demeurera en vigueur sauf révocation au moyen d'un avis par écrit à Scotia iTRADE. Toutefois, une telle révocation n'aura aucune incidence sur la responsabilité découlant des opérations amorcées avant celle-ci. La révocation de la présente autorisation n'aura aucune incidence sur les autres conventions conclues entre nous.

La présente autorisation ne prend effet qu'une fois acceptée par le siège social de Scotia iTRADE.

Scotia iTRADE peut cesser le prélèvement automatique des cotisations au terme de la présente convention.

Signature

Signature du souscripteur	Signature du souscripteur	Date
---------------------------	---------------------------	------

REMARQUE : Vous devez joindre un chèque annulé.